



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU VENDREDI 24 FÉVRIER 2017**

Présidence : Alfred MONTHIEUX
Date de convocation : 10 Février 2017
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre d'élus présents pour ce point : 08

Extrait n° BC-02-2017/034

Date de Publication :

Objet : Partenariat écosystème Nord Martinique French Tech avec LAVAL FRENCH TECH et participation au salon international LAVAL VIRTUEL.

ETAIENT PRESENTS :

Alfred MONTHIEUX, Joachim BOUQUETY, Joseph PERASTE, Norbert MONSTIN, René VATENAR, Monique AUDINAY, Christian VERNEUIL, Germain DUTON.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Jean-Frantz CAUVER, Lucien SALIBER, Sainte-Rose CAKIN, Félix ISMAIN, Gilbert COUTURIER, Thierry MARECHAL, Belfort BIROTA.

Le Bureau Communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que CAP Nord poursuit le développement de son territoire numérique en se basant sur son projet e-Nord Martinique et met en place l'écosystème Nord Martinique French Tech (NMFT) en co-construction avec les acteurs du numérique ;

Considérant que la mission d'octobre 2016 auprès du responsable de la mission FRENCH TECH, Monsieur Jean-Romain MICOL, du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique a préconisé le partenariat avec des territoires labellisés ;

Considérant qu'un des objectifs de l'écosystème NMFT consiste à développer la réalité virtuelle et à mettre en place un festival caribéen de la réalité virtuelle tous les deux ans ;

Considérant que le salon Laval Virtual est, depuis 1999 une référence internationale des évolutions en innovation et nouvelles technologies et leader européen dans les domaines des nouvelles technologies et usages du virtuel. Sa 19^{ième} édition se déroule du 22 au 26 mars 2017 ;

Considérant que la fondation des Territoires de Demain accompagne les territoires de Demain comme CAP Nord, peut mettre en place une rencontre avec FRENCH TECH LAVAL et obtenir la participation d'une délégation de CAP Nord au salon international LAVAL VIRTUEL 2017 ;

Considérant qu'un partenariat est souhaité afin de mieux réussir l'écosystème Nord Martinique French Tech dans le domaine de la réalité virtuelle et bénéficier d'un savoir-faire reconnu mondialement pour l'organisation du Festival Caribéen de la Réalité Virtuelle ;

Considérant les modalités du partenariat, à savoir :

- Un accompagnement dans le domaine de la réalité virtuelle avec un territoire labellisé French Tech du réseau thématique #VirtualFrenchTech ;
- Des expérimentations, dans le laboratoire de la réalité virtuelle de l'écosystème Nord Martinique French Tech, de solutions créées à Laval ;
- Une veille sur l'innovation numérique ;
- Un accompagnement dans la mise en place du Festival Caribéen de la Réalité Virtuelle.
- Un accès gratuit au salon LAVAL VIRTUEL ;

Considérant l'organisation de la mission proposée, à savoir :

- Lundi 20 mars à PARIS : visite d'un laboratoire de la réalité virtuelle à PARIS
- Mardi 21 mars 2017 à LAVAL : rencontre avec LAVAL Technopole
 - o Présentation de NMFT
 - o Étude des pistes de partenariat
 - o Visite de la Technopole
- Journées des 22 au 24 mars à LAVAL : participation au salon LAVAL VIRTUEL 2017 et rencontres avec des spécialistes qui aideront à la mise en place du projet.

Considérant qu'un des deux élus formés et ayant rencontrés la Mission French Tech, à savoir, le Président de la Commission, Monsieur Lucien SALIBER et Madame Ghislaine PASCHAL, membre de cette commission, est proposé pour participer aux rencontres.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver le principe de lancer une étude pour un partenariat avec LAVAL FRENCH TECH.

Article 2 :

De mettre en mission Monsieur SALIBER Lucien pour les manifestations suivantes :

- Lundi 20 mars 2017 à PARIS : visite d'un laboratoire de la réalité virtuelle à PARIS
- Mardi 21 mars 2017 à LAVAL : rencontre avec LAVAL Technopole
- Journées des 22 au 24 mars à LAVAL: participation au salon LAVAL VIRTUEL 2017 et rencontres avec des spécialistes qui aideront à la mise en place du projet.

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour :08

Contre :00

Abstention :00

Abstention déclarée :00

Non votant :00

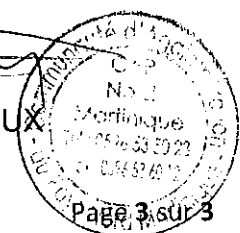
ADOPTE

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le **20 AVR. 2020**

Le Président

Alfred MONTHIEUX



Page 3 sur 3